

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 29
- absents..... 04
- votants..... 32
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :
télétransmission en Préfecture le :

28 MARS 2023

publication en ligne le :

28 MARS 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 21 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Thierry GUVIET, et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

M. Christophe AKELIAN a donné procuration à M. Philippe MORIN.

M. Thierry GUVIET a donné procuration à M. Roland DAVIET.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 28 Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy :

Monsieur le Maire expose ;

Par courrier en date du 03 février 2023, le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy sollicite une subvention pour l'année 2023, conformément à la convention d'objectifs et de financement, signée par la commune et le C.O.S afin de définir conjointement les modalités financières des participations accordées par la commune.

A ce titre, il a été convenu que la Commune d'Epagny Metz-Tessy participe financièrement aux adhésions individuelles de ses agents au CNAS, par le biais d'une subvention annuelle versée au C.O.S.

Le montant de la subvention sollicitée par le C.O.S pour l'exercice 2023 s'élève à **23 634.21 €**. L'agent participe à hauteur de 25.00 € à la cotisation CNAS.

Cette somme correspond :

Sur 2023 à l'adhésion de 122 agents actifs x (212.00 € - 25.00 €)
et 4 agents retraités x (137.80 € - 25.00 €) soit un montant total de 23 265.20 €.

Sur 2022, au rappel de 4 agents intégrés en cours d'année pour un montant de 369.01 €.

Pour rappel, la subvention versée en 2022 était de 20 694.34 € (107 agents actifs et 5 agents retraités).

VU la convention de partenariat financier entre la commune d'Epagny Metz-Tessy et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la commune d'Epagny Metz-Tessy signée le 03 février 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'ALLOUER une subvention de **23 634.21 €** au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune d'Epagny Metz-Tessy correspondant aux adhésions pour l'année 2023.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Laurence ROBERT.